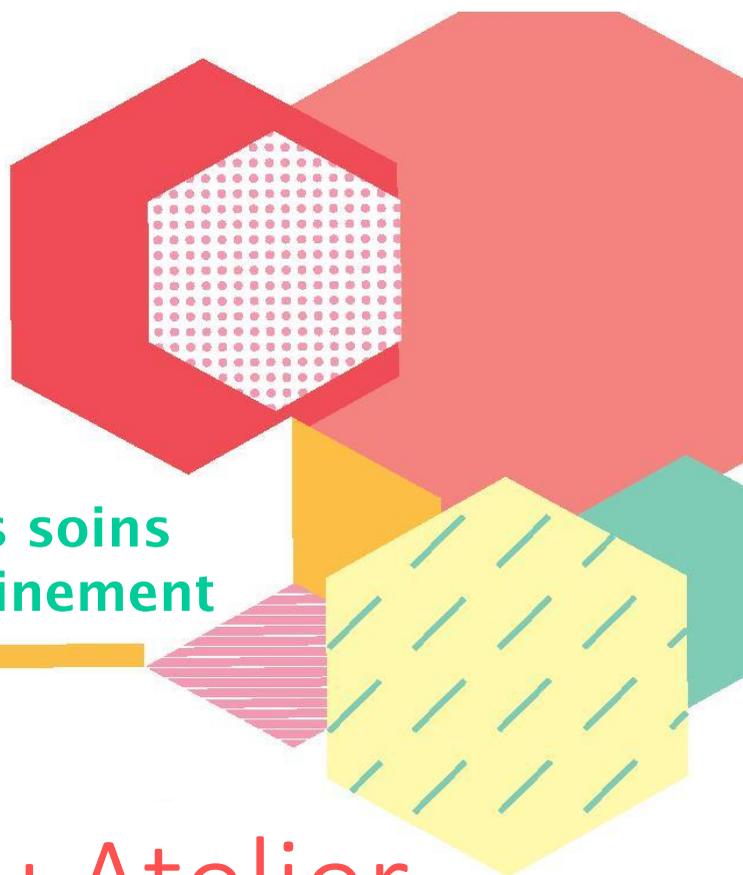


Lettre spéciale Covid-19



Continuité des soins
pendant le confinement

Réseau Atelier
santé

Ville



n°112

Depuis l'entrée en vigueur des mesures de confinement, l'activité médicale (hors Covid19) a baissé dans des proportions parfois considérables. Pour autant, le nombre de patients atteints de diabète, de troubles mentaux, soignés d'un cancer ou autres pathologies a-t-il baissé ?

Certains patients ne consultent plus leur médecin traitant et, de manière plus générale, les professionnels de santé qui les prennent en charge habituellement.

Ce phénomène n'est pas sans risque !

En effet, l'interruption d'un traitement et/ou d'un suivi médical peut conduire à un retard de diagnostic ou à des complications évitables, notamment pour les patients atteints de maladies chroniques qui nécessitent un suivi régulier.

N'interrompez-pas votre traitement et votre suivi, n'hésitez pas à prendre contact avec vos professionnels de santé habituels

Ces derniers pourront leur proposer, dans la mesure du possible :

- ✓ une téléconsultation ou un télésuivi,
- ✓ ou par défaut une consultation en présentiel si nécessaire,
- ✓ Pour les personnes fragiles et âgées (+ de 70 ans) ou qui n'ont pas accès aux technologies numériques, des consultations par téléphone sont possibles.

A titre exceptionnel, lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée et afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé du patient, les pharmacies d'officine peuvent désormais dispenser, dans le cadre de la posologie initialement prévue, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020.

En savoir plus en suivant ces liens:

[ARS Nouvelle-Aquitaine](#)

[Conseil départemental de l'ordre des médecins](#)

[URPS de Nouvelle Aquitaine](#)

Le conseil national de l'ordre des médecins est très attentifs à ce phénomène engendré par la pandémie du Covid 19, c'est une autre crise silencieuse qui justifie pleinement d'une prise en charge médicale sans délai. L'Ordre des médecins par d'autres acteurs connus du monde sanitaire et médico-social entend rappeler la nécessité impérieuse de la continuité des soins, du dépistage et de la prévention vis-à-vis des citoyens.

Il souhaite notamment faciliter la téléconsultation sur appel téléphonique.

Depuis le début du confinement, les cabinets dentaires sont fermés mais les urgences dentaires continuent à être prises en charge...

Pourtant, il ne faut surtout pas appeler le 15 pour ce motif.

- Tous les chirurgiens-dentistes restent disponibles pour leurs patients par téléphone (appel ou message à laisser sur leur répondeur) et/ou par email, même si leur cabinet garde porte close.
- C'est le chirurgien-dentiste habituel qui donnera par téléphone des conseils et enverra par mail au patient ou à sa pharmacie une ordonnance, s'il nécessite un traitement, antidouleur par exemple. Il est le professionnel de santé qui connaît le mieux son dossier dentaire et qui reste le plus à même d'estimer si un acte dentaire technique est indispensable sans délai.
- Dans ce cas, en accord avec l'Ordre départemental des chirurgiens-dentistes, le patient sera orienté vers un cabinet d'astreinte parfaitement équipé pour gérer les urgences dentaires en période d'épidémie de COVID-19.

Dans le cas où le patient n'a pas de chirurgien-dentiste « traitant », il peut contacter un autre chirurgien-dentiste proche de son lieu de confinement ou, en dernier recours, appeler le numéro de régulation des urgences dentaires de l'Ordre national des dentistes au :

09 705 00 205

Tous les patients suivis habituellement par un chirurgien-dentiste doivent d'abord le contacter, avant de composer le numéro national de régulation.

Dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a mis en place le **dispositif EQSAM** à destination des personnes qui ne disposent pas d'un médecin traitant ou des structures ne travaillant pas habituellement avec un médecin de proximité.

L'**Equipe Sanitaire Mobile départementale** intervient en priorité sur les lieux de personne à la rue (bidonvilles, campements, squats...), sur les aires d'accueil (gens du voyage), dans les centres d'hébergement en établissement AHI-PCDS et dans les structures sociales et médico-sociales.

L'EQSAM intervient dans la mesure du possible 7 jours sur 7

EQSAM - PASS CH de Périgueux

05 53 45 26 07

pass@ch-perigueux.fr

EQSAM - PASS CH de Bergerac

05 53 63 89 16

Corinne.mothes@ch-bergerac.fr

Les missions de l'EQSAM :

- >> Évaluer les patients identifiés comme symptomatiques,
- >> Décider de l'orientation du patient,
- >> Suivre les patients malades du coronavirus maintenus sur leur lieu de vie,
- >> Appuyer les équipes des centres d'hébergement accueillant une personne malade,
- >> Appuyer les intervenants auprès des personnes à la rue ou en campements, squats, bidonvilles.

L'EQSAM intervient :

- >> à la demande des personnels des centres d'hébergement,
- >> des personnels des centres spécialisés,
- >> des équipes de maraudes,
- >> du centre 15,
- >> à travers une installation temporaire sur site.

Des mesures exceptionnelles ont été prises afin d'alléger les démarches administratives et d'éviter toute interruption des droits pendant le confinement lié au Covid-19, toutes les précisions ci-dessous :

1. [Prolongation de 6 mois des affections de longue durée \(ALD\)](#)
2. [Prolongation de 3 mois des droits à la Complémentaire santé solidaire et ACS](#)
3. [Prolongation de 3 mois des droits à l'aide médicale d'Etat \(AME\)](#)
4. [Pension d'invalidité et déclaration de situation et de ressources](#)
5. [Prise en charge des soins des Français de retour définitif de l'étranger en France](#)
6. [Prise en charge des soins lors de vacances à l'étranger hors UE/EEE](#)

[Comment contacter l'Assurance Maladie pendant le confinement ?](#)

Compte tenu de la crise sanitaire, **le service social de l'assurance maladie** n'est pas en mesure de recevoir les assurés dans ses permanences et d'animer les réunions d'informations collectives. Il n'est pas toujours en mesure d'activer les dispositifs habituels en raison des contraintes actuelles (confinement et fonctionnement restreint de divers organismes).

Pour autant, **la continuité de l'activité est garantie par la prise en compte et la réponse à toutes les demandes formulées sur les boîtes mails génériques des unités de service social.**

[Le service social de l'assurance maladie reste mobilisé sur ses missions prioritaires :](#)

- l'accès aux soins,
- la prévention de la désinsertion professionnelle
- et la sortie d'hospitalisation.

Les assistants de service social réalisent des entretiens téléphoniques et poursuivent leur travail d'écoute, d'évaluation et d'orientation, ils recentrent leurs interventions sur l'accompagnement psycho social des personnes les plus fragiles.

Un message sur le répondeur téléphonique du service (05.53.35.82.85) invite les assurés à nous envoyer un mail sur la boîte mail générique du service :

uniteperigueux.servicesocial@carsat-aquitaine.fr

Santé sexuelle : Contraception, IVG

Les consultations de contraception, réalisées auprès des médecins, sages-femmes, en cabinet et en centre de planification, avec une attention particulière pour les **mineures, femmes victimes de violences, personnes non assurées sociales ou sans AME**. La téléconsultation peut être utilisée. La délivrance des traitements est **renouvelable en pharmacie sur présentation d'une ordonnance même expirée**. La contraception d'urgence est accessible en pharmacie, **avec gratuité et anonymat pour les mineurs**.

Accès aux IVG médicamenteuses possible en ville en ayant recours à la téléconsultation jusqu'à 9 semaines d'aménorrhées.

La prise en charge de la téléconsultation par l'Assurance maladie **obligatoire à 100%**, comme toutes les téléconsultations pendant la période de l'épidémie. La **gratuité des soins** et le **principe de l'anonymat** s'appliquent toujours.

Numéro Vert National « **Sexualités, contraception, IVG** » **0800 08 11 11** est disponible pour information des femmes mais aussi des professionnels qui souhaiteraient avoir des informations sur lieux de prise en charge disponible ou consultez les sites IVG.GOUV.FR ou tonplanatoi.fr

Fiche de recommandations en matière d'IVG pendant le confinement

CeGIDD24 du Centre hospitalier de Périgueux

A compter du 17/03/2020, le centre de dépistage du VIH, des IST, des grossesses non désirées, des violences est fermé pour une durée indéterminée.

Une permanence téléphonique est maintenue sur les jours d'ouverture et nous recevons les situations urgentes.

Vous pouvez nous contacter au **05 53 45 26 48**



Centres de planification et d'éducation familiale du département

L'activité des centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) continue d'assurer l'accès à la contraception et l'accompagnement à l'IVG. Elle s'organise autour des entretiens avec la conseillère conjugale, des consultations médicales qui sont réalisés par téléphone ou Visio téléphonie.

Certains CPEF bénéficient de l'organisation de consultations médicales sur RDV, après un entretien téléphonique avec la sage-femme qui évaluera la nécessité d'un examen clinique.

CPEF de Périgueux 05 53 02 03 90

CPEF de Ribérac 05 53 02 06 80



En savoir plus : conseil départemental

Périnatalité-Petite enfance

- **Suivi de grossesse : privilégier le suivi en ville**

Pour éviter les déplacements : **les téléconsultations** (entretien prénatal précoce, les cours de préparation à la naissance, etc.), **échographies obligatoires et visite de suivi à privilégier en ville** :

Avec les sages-femmes libérales, gynécologues libéraux et PMI (téléconsultations, des consultations en cabinet, et des visites à domicile).

Prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance d'argent.

Si une consultation ou échographie à l'hôpital est nécessaire (en particulier pour les grossesses à risque), la patiente ne peut être accompagnée à l'intérieur de l'établissement afin de réduire le nombre d'entrées et sorties.

- **L'accouchement en maternité maintenu dans des conditions de sécurité maximales**

Lors de l'accouchement d'une femme non symptomatique ou testée négative au Covid-19, le 2ème parent pourra assister à l'accouchement mais ne sera pas accueilli avec la maman durant son séjour à la maternité. Le séjour sera le plus court possible, et le retour à la maison facilité grâce au réseau libéral de sages-femmes et PMI qui pourront prendre le relais du suivi de la maman et du nourrisson.

Pour être mieux informées des mesures mises en place dans leur maternité, **les femmes enceintes sont invitées à prendre contact avec leur établissement pour mieux anticiper leur séjour.**

Il est par ailleurs rappelé que l'accouchement à domicile expose à des risques intensifiés par la crise actuelle, du fait de la saturation des SAMU et transporteurs d'urgences.

>> *Pour trouver des informations plus précises utiles dans ce contexte épidémique, consultez la rubrique « actualités » du site du Réseau Périnat Nouvelle Aquitaine : rpna.fr*

L'activité prénatale et postnatale d'accompagnement des grossesses par les sages-femmes de PMI se poursuit en téléconsultation, qu'il s'agisse de la réalisation de l'Entretien Prénatal Précoce (EPP), des séances de préparation à la naissance et à la parentalité, ou bien de l'accompagnement à la sortie de la maternité.

Pour l'activité PMI-petite enfance, les consultations sont assurées dans les lieux listés ci-dessous, par prise de rendez-vous aux numéros suivants :

- ❑ **PMI de l'Unité Territoriale de Périgueux : 05 53 02 02 00**

Consultations médicales au Centre départemental de vaccination.

- ❑ **PMI de l'Unité Territoriale de Ribérac : 05 53 02 06 80**

Maison du Département de Ribérac.

- ❑ **PMI de l'Unité Territoriale de Mussidan : 05 53 02 00 50**

Maison du Département de Mussidan.



[En savoir plus sur la PMI](#)

Périnatalité-Petite enfance

L'objectif principal est de **maintenir une prise en charge adaptée** pour prévenir tout risque de troubles du développement de l'enfant et protéger les nourrissons des maladies infectieuses plus graves pour eux que le COVID-19.

Les consultations médicales des premiers mois de vie, **dont les vaccinations obligatoires, en respectant dans la mesure du possible le calendrier des examens médicaux obligatoires doivent être poursuivies.**

Sur décision du médecin, des consultations jugées non indispensables (évaluation au cas par cas du bénéfice-risque) peuvent être reportées ou réalisées en téléconsultations. Les rendez-vous de puériculture des premières semaines de vie, permettent notamment les pesées et les conseils de puériculture aux familles, par les services de PMI.

Certaines visites à domicile des puéricultrices, notamment pour les sorties de maternité signalées (vulnérabilité identifiée) sont réalisées par les services de PMI.

Une attention particulière doit être portée aux enfants porteurs de certaines maladies chroniques exposant potentiellement à des formes sévères de COVID (pathologie cardiaque, insuffisance respiratoire chronique quelle que soit la cause, patients greffés, immunodéprimés, dialyses...) ainsi que l'a souligné la Société Française de pédiatrie.

La continuité des consultations avec un médecin de PMI est organisée pour les enfants de moins de deux ans, prioritairement aux âges des vaccinations obligatoires soit 2-4-5-11-12 et 16/18 mois et pour les sorties de maternité.

Sur Rendez-vous après un entretien téléphonique avec une puéricultrice

Pour l'activité PMI-petite enfance, les consultations sont assurées dans les lieux listés ci-dessous, par prise de rendez-vous aux numéros suivants :

PMI de l'Unité Territoriale de Périgueux : 05 53 02 02 00

Consultations médicales au Centre départemental de vaccination.

PMI de l'Unité Territoriale de Ribérac : 05 53 02 06 80

Maison du Département de Ribérac.

PMI de l'Unité Territoriale de Mussidan : 05 53 02 00 50

Maison du Département de Mussidan.



[En savoir plus sur la PMI](#)

PROTÈGER LES ENFANTS

CONTINUER À LES SOIGNER AU CŒUR DE LA PANDÉMIE

Les pédiatres de l'**Association Française de Pédiatrie Ambulatoire** rappellent à tous qu'au cours de cette crise sanitaire notre système de soin en ville doit protéger, au mieux, les populations en particulier les plus fragiles dont les enfants et soulager ainsi les services hospitaliers.

**AIDER LES SOIGNANTS DANS CETTE CRISE C'EST AUSSI
AIDER LES MÉDECINS QUI FONT LEUR TRAVAIL DANS LEUR CABINET.**

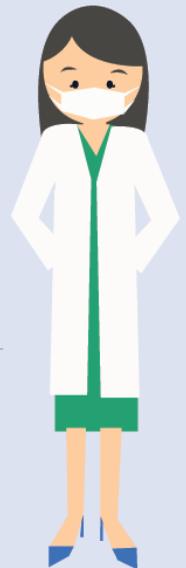


LES ENFANTS NE SONT PAS PLUS CONTAMINANTS QUE LES ADULTES. ILS SONT, COMME LES ADULTES, CONTAMINÉS PAR LES PERSONNES DE LEUR ENTOURAGE.

APPELEZ LE MÉDECIN DE VOTRE ENFANT AU MOINDRE SOUCI, À LA MOINDRE QUESTION !

NE REPOUSSEZ PAS UN EXAMEN OU UNE VACCINATION*. LES CONSULTATIONS SONT NÉCESSAIRES, QU'ELLES SOIENT EN CABINET OU EN TÉLÉ-CONSULTATION.

* Selon l'OMS : 17 millions de vies ont été sauvées depuis 2000 par le seul vaccin contre la rougeole.



PRÉSENTIELLE

Consultations en présentielle dans le respect strict des mesures barrières :

- L'examen de sortie de maternité en cas de sortie précoce
- L'examen du nouveau-né à 6 -10 jours
- Toute consultation pour nouveau-né quel que soit le motif
- L'examen du premier mois
- Les examens avec vaccination : 2 mois / 4 mois / 5 mois / 11 mois / 12 mois / 16 mois
- Toutes les autres consultations sur décision du pédiatre après téléconsultation
- Tout enfant dont les parents ne disposent pas de possibilité de téléconsultation

TÉLÉ-CONSULTATION



- Toute avec **affection aigue** (fièvre, toux, douleur, éruption, symptomatologie inhabituelle ...)
- Toute **pathologie chronique** nécessitant un contrôle ou un renouvellement de traitement
- Tout **souci de comportement et problème psychologique**
- Tout conseil de nutrition, parentalité etc

Le médecin vous dira alors s'il faut une consultation présentielle.

LE CONFINEMENT EST LONG ET DIFFICILE POUR LES ENFANTS AUSSI. ILS LE DISENT OU LE MONTRENT À LEUR MANIÈRE.

Les parents doivent être attentifs à toute expression inhabituelle, tout souci de comportement ou problème psychologique : trouble du sommeil, de l'appétit, colères, repli sur soi, tristesse etc Et en parler au médecin de l'enfant qui orientera si besoin vers une aide psychologique.

Les parents doivent rester bienveillants avec les enfants en toutes circonstances et ne pas s'énerver après eux.

Cette période est difficile mais passagère, soyons tous patients et optimistes !

Prise en charge des femmes et enfants victimes de violences

La période de confinement majore le risque pour les femmes d'être victimes de violence, notamment au sein de leur couple (pour mémoire, on estime que, chaque année, **au moins 219 000 femmes, âgées de 18 à 75 ans**, sont confrontées à une situation de violence dans ce cadre), tout en rendant plus complexe leur accès à un professionnel en capacité de réaliser un **certificat médical initial**, attestant des violences subies.

Or, ce certificat est déterminant pour permettre à la femme d'engager des démarches judiciaires, de faire valoir ses droits et d'obtenir une mesure de protection. Il doit être considéré comme une prise en charge urgente.

C'est la raison pour laquelle, **les professionnels, hospitaliers comme de ville, doivent veiller à répondre favorablement aux demandes en ce sens qui leur sont adressées**, tout en s'adaptant sur la modalité de consultation proposée, en téléconsultation ou en présentiel (cette dernière modalité étant parfois la seule façon pour la femme d'accéder à une prise en charge adaptée, du fait de son contexte de vie familial).

Il est rappelé qu'un dispositif de signalement en pharmacie de ces situations d'urgence auprès des forces de l'ordre vient d'être mis au point par le Ministère de l'Intérieur en collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens.

Il constitue un complément aux numéros d'appel 39 19 (Violences femmes info) et 119 (Allo enfance maltraitée).



Opticiens et audioprothésistes

Afin de répondre aux demandes urgentes des patients durant la durée du confinement, les opticiens et les audioprothésistes ont mis en place un service minimum.

➤ Pour les opticiens :

est mis en place un dispositif de service minimum destiné aux patients pour assurer le suivi des demandes urgentes, dans des conditions optimales de sécurité, tant pour le public que pour les personnels.

Plus de détails sur le site : [Urgence opticien](#)

➤ Pour les audioprothésistes :

est mis en place un service de continuité des soins durant la durée du confinement qui **s'adresse à des situations prioritaires et urgentes** (besoins des personnes soignants appareillés, surdités moyennes, sévères ou profondes, surdités pédiatriques, acouphènes invalidants. Pour ces situations uniquement, des rendez-vous peuvent être proposés dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Plus de détails sur le site : [Urgence opticien](#)

Les cabinets de kinésithérapie ayant été incités à fermer leur porte pour lutter contre la propagation du Covid-19, beaucoup de patients avec des soins relativement urgents se sont retrouvés sans kinésithérapeute. C'est particulièrement préjudiciable pour les patients porteurs d'une maladie respiratoire chronique, qui courent un risque accru d'exacerbation et donc d'hospitalisation.

Une plateforme en ligne a été mise en place sur laquelle se sont inscrits plus de 1000 kinésithérapeutes de toute la région Nouvelle-Aquitaine.

En partenariat avec l'Ordre et l'URPS des masseurs-Kinésithérapeutes ainsi que le CHU de Bordeaux, le Réseau de santé respiratoire *AquiRespi* qui assurent les soins respiratoires urgents, dans le respect des mesures barrières les plus strictes.

Si votre kinésithérapeute traitant ne peut assurer les soins urgents au domicile, vous pouvez consulter cette **plateforme « Soskine »** afin de trouver facilement un kiné près de chez vous.

Tous les renseignements se trouvent ici : [Soskine](#)

Ils s'engagent à effectuer au domicile du patient les soins non-reportables (respiratoire, post-opératoire immédiat, neurologie, personne âgée dépendante...) en respectant les consignes de protection (port d'un masque notamment).

Santé mentale



**COVID 19 : LE CENTRE HOSPITALIER VAUCLAIRE EST PLUS QUE JAMAIS
MOBILISE POUR REPENDRE AUX BESOINS DES USAGERS ET DES PARTENAIRES**



CELLULES D'ECOUTE ANIMEES PAR LES PSYCHOLOGUES DU CH VAUCLAIRE A DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS DE SANTE EXERÇANT EN LIBERAL, INTERVENANT EN SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL, EN ETABLISSEMENT, AU DOMICILE

MONTPON

☎ 06.27.51.89.03

Du lundi au vendredi sauf férié 9 h - 18 h

BERGERAC

☎ 06.23.80.07.91

Du lundi au vendredi sauf férié 9 h - 18 h

CELLULE D'URGENCE MEDICO PSYCHOLOGIE PERSONNELS MEDICAUX ET SOIGNANTS EN LIEN DIRECT
AVEC LES PATIENTS COVID 19

Lundi au vendredi 10 h - 18 h - ☎ 05 53 61 49 62 - cump24@ch-montpon.fr

LES CENTRES MEDICO PSYCHOLOGIQUES (CMP)

Conformément aux recommandations ministérielles, des permanences téléphoniques sont mises en place pour répondre aux besoins des usagers et des partenaires du centre hospitalier. Les contacts par téléphone et/ou par visio sont privilégiés. En cas de besoin, des visites à domicile peuvent être organisées ainsi que, de façon très exceptionnelle, des rendez-vous sur place.

- FILIERE ADULTES -

▶ CMP BERGERAC – LALINDE – VELINES (locaux à Lalinde et Vélines fermés/ report sur Bergerac)

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 16h50 - ☎ 05 53 27 42 46

Des professionnels sont de permanence au CMP de Bergerac pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

▶ CMP MONTPON – CMP RIBERAC – CMP SAINT ASTIER

Permanence téléphonique lundi à vendredi 8h 30 - 16 h 30 - ☎ 05 53 82 00 55

Des professionnels sont de permanence aux CMP de Montpon, Ribérac et Saint Astier pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

▶ CMP BRANTÔME - NONTRON - THIVIERS (locaux à Thiviers fermés/ report sur Brantôme)

Permanence téléphonique lundi au vendredi 9 h à 16 h50 - ☎ 05 53 82 89 90 (secrétariat)

Des professionnels sont de permanence au CMP de Brantôme pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

05 53 82 89 93 (infirmière CMP Brantôme)

Des professionnels sont de permanence au CMP de Nontron pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

05 53 82 66 87 (infirmier(ère))

▶ CENTRE DE REHABILITATION PSYCHOSOCIALE DE PROXIMITE (CRPP)

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 17 h - ☎ 05 53 82 81 76 - crpp@ch-montpon.fr

En cas d'urgence le week-end : 05 53 82 82 53

▶ ADDICTOLOGIE

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 17 h - ☎ 05 53 82 66 80

▶ CMP JUDICIAIRE

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 16 h50 - ☎ 05 53 61 49 82 / 06 17 59 35 12

Santé mentale

LES CENTRES MEDICO PSYCHOLOGIQUES (CMP)

*Conformément aux recommandations ministérielles, des permanences téléphoniques sont mises en place pour répondre aux besoins des usagers et des partenaires du centre hospitalier. **Les contacts par téléphone et/ou par visio sont privilégiés.** En cas de besoin, des visites à domicile peuvent être organisées ainsi que, de façon exceptionnelle, des rendez-vous sur place. L'accès aux locaux est limité.*

- FILIERE ENFANTS ADOLESCENTS -

▶ **CMP ENFANTS BERGERAC** (locaux à Lalinde et Vélignes fermés/ report sur Bergerac)

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 17 h - ☎ 05 53 27 42 40

Des professionnels sont de permanence au CMP de Bergerac pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

▶ **CMP ADOLESCENTS BERGERAC**

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 17 h - ☎ 05 53 27 42 44

Des professionnels sont de permanence au CMP de Bergerac pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

▶ **CMP ENFANTS ADOLESCENTS MONTPON**

Permanence téléphonique lundi, mardi 9 h à 17 h - ☎ 05 53 80 39 43

Mercredi, jeudi, vendredi 9 h à 18 h

Des professionnels sont de permanence au CMP de Montpon pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

▶ **CMP ENFANTS ADOLESCENTS RIBERAC**

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 17 h - ☎ 05 53 61 55 94

Des professionnels sont de permanence au CMP de Ribérac pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

▶ **CMP ENFANTS ADOLESCENTS MUSSIDAN - SAINT ASTIER** (locaux fermés- report sur Mussidan)

Permanence téléphonique Lundi, mardi 9 h à 18 h - ☎ 05 53 81 27 61

Mercredi, jeudi, vendredi 9 h à 17 h

Des professionnels sont de permanence au CMP de Mussidan pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

▶ **CMP ENFANTS ADOLESCENTS PERIGUEUX**

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 17 h - ☎ 05 53 82 82 56

Des professionnels sont de permanence au CMP de Périgueux pour répondre aux appels et assurer le suivi des patients déjà pris en charge.

▶ **MAISON DES ADOLESCENTS**

Permanence téléphonique lundi à vendredi 10h30 à 16h30 - ☎ 05.53.61.55.93

Santé mentale

LES EQUIPES MOBILES ET DE LAISON

► PSYCHIATRIE DE LA PERSONNE AGEE

Permanence téléphonique lundi à vendredi 8 h 30 à 16 h 30 - ☎ 05 53 82 82 04
Téléconsultation et téléexpertise / plateforme paaco

► PSYCHIATRIE PRECARITE BERGERAC

Permanence téléphonique lundi à vendredi 8 h 30 à 16 h 50 - ☎ 05 53 27 71 41

► REHABILITATION SOCIALE CRPP

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 17 h - ☎ 05 53 82 81 76

► EQUIPE DE LIAISON ET DE SOINS EN ADDICTOLOGIE

Permanence téléphonique lundi à vendredi 9 h à 17 h
☎ 05 53 05 66 81 / ☎ 06 81 52 26 14 (périgueux) ☎ 05 53 63 11 00 (Bergerac)

► EQUIPE DE LIAISON-Centre hospitalier de Bergerac (coordonnées à la disposition du Centre hospitalier)

LES HOPITAUX DE JOUR

Conformément aux recommandations ministérielles, des permanences téléphoniques sont mises en place pour répondre aux besoins des usagers et des partenaires du centre hospitalier. Le suivi des usagers par les professionnels référents est réalisé en grande majorité par téléphone à une fréquence variable déterminée par les professionnels (journalière, hebdomadaire ...).

Les contacts par téléphone et/ou par visio sont privilégiés. En cas de besoin, et de façon exceptionnelle, des prises en charge individuelle sont réalisées sur place. L'accès aux locaux est limité.

Les usagers des hôpitaux de jour disposent des n° d'appel de l'hôpital de jour dans lequel ils sont pris en charge. Sur le pôle des deux vallées, au C2A Bergerac, les usagers disposent également du numéro de portable du professionnel référent.

FILIERE ADULTES

Hôpital de jour Montpon (infirmier(e))	lundi à vendredi 9 h à 16 h 50	☎ 05 53 82 02 04
Hôpital de jour Brantôme (infirmier(e))	lundi à vendredi 9 h à 16 h 50	☎ 05 53 82 89 06
Hôpital de jour Bergerac	lundi à vendredi 9 h à 16 h 50	☎ 05 53 82 09 52
Hôpital de jour Nina Simone (réhabilitation)	lundi à vendredi 9 h à 17 h	☎ 05 53 82 81 76
Hôpital de jour personnes âgées Bergerac	lundi à vendredi 9 h à 16 h 50	☎ 05 53 82 88 56
Hôpital de jour addictologie	lundi à vendredi 9 h à 17 h	☎ 06 81 52 12 46

FILIERE ENFANTS

Hôpital de jour enfant et adolescents Bergerac	lundi à vendredi 9 h à 17 h	☎ 05 53 57 00 30
Hôpital de jour enfant Montpon	lundi à vendredi 9 h à 16 h 50	☎ 05 53 82 82 02
Hôpital de jour enfant Mussidan	lundi à vendredi 9 h à 16 h 50	☎ 05 53 82 27 61

L'ensemble de ces dispositifs mis en place ont pour objectif de prévenir les situations de crise.

Toutefois, en cas de survenance d'une situation d'urgence ou de crise, Composez le 15

COVID 19

la Maison
Des
Adolescents
de la Dordogne

Pour
les jeunes
de 11 à 21 ans

La MDA est confinée,
mais toujours là !

Gratuit

Appellez nombreux et faites passer !

En
accès libre

Trouver
des infos

Confidentiel
et Anonyme

Poser
des questions

Exprimer
un mal-être

Une équipe à ton écoute !

Jeunes adultes, ne restez pas seul
face aux difficultés !

Adolescents, parents, familles, entourage ou
professionnels, à la MDA vous trouverez :
un accueil, une écoute, des informations,
un soutien, une orientation

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

Chargée d'accueil, psychologue,
éducateurs spécialisés.
Avec la participation de l'ANPAA
(Asso Nationale de Prévention en
Alcoolologie et Addictologie)
Et du CEID (Comité d'Etude et
d'Information sur la Drogue
et les Addictions).

Vincent DUPUY
directeur de la MDA

Marion COUSTILLAS
secrétaire, chargée d'accueil

Laury-Ann CHAMINADE
psychologue

Natacha BEUZELIN
éducatrice spécialisée

Sylvain GUERET
éducateur spécialisé

Horaires MDA

Bergerac
Lundi de
Mardi de
Mercredi
jeudi de 10h30 à 17h30
Vendredi de 10h30 à 17h30
CEID - le mardi de 10h30 à 17h30

Périgueux
Lundi et mardi de 10h30 à 17h30
Mercredi de 10h30 à 17h30
ANPAA - le mardi de 10h30 à 17h30

Au CIJ
le mardi de 10h30 à 17h30

Permanence
téléphonique
du lundi au vendredi
de 10h30 à 16h30
n'hésitez pas
à laisser un message
si besoin
on vous rappelle



La MAISON
des
ADOLESCENTS
de la DORDOGNE
6 Place Bellegarde
24100 BERGERAC
maisondesados24@gmail.com
05 53 61 55 93
06 38 70 82 38

Pour les jeunes de 11 à 21 ans



Santé mentale -Addictions

L'objectif principal est de maintenir le lien avec les usagers et leur accompagnement, afin d'éviter tout risque de décompensation.

Il s'agit donc d'organiser:

- Les consultations individuelles médicales la prescription et la délivrance des traitements de substitution aux opiacés (TSO) ; délivrance dérogatoire par une pharmacie d'officine pour une période de 28 jours, sur présentation de la précédente ordonnance périmée dans les conditions fixées par l'article 4 de l'arrêté du 23 mars ;
- Les consultations paramédicales et psychologiques notamment en structures CSAPA ou en service addictologie ;
- La distribution de matériel de réduction des risques et des dommages.

PERIGUEUX - BERGERAC - SARLAT

ANPAA 24

Médecins - Infirmières - Psychologues - Travailleurs sociaux -
Animateurs - Secrétaires



**LA TÉLÉCONSULTATION !
est arrivée en Dordogne**

Appelez nous...
Envoyer nous un message
sur notre boîte mail...

Pour convenir d'un rendez-vous à distance

Du lundi au vendredi

A Périgueux au 05.53.07.66.82 de 10h00 à 16h00

anpaa24@anpaa.asso.fr

A Bergerac au 05.53.61.70.83 de 09h00 à 12h00

csapa.bergerac@anpaa.asso.fr



Laissez-nous un message sur Messenger...

<https://www.facebook.com/anpaa24>

ou vous contactez au plus vite !!!



Hôpital privé

En savoir plus : [Francheville vous informe...](#)

Une coordination inter-hospitalière solidaire : Une cellule de crise est opérationnelle et assure la coordination avec le Centre hospitalier de Périgueux. Un travail réalisé en soutien de ce dernier, établissement de première ligne sur le territoire, pour veiller aux moyens nécessaires et à l'organisation des prises en charge des patients.

✓ Maintien du service des urgences

Nous restons à la disposition des patients nécessitant un avis médical et/ou chirurgical urgent, et/ou pour assurer le suivi des patients.

Une coopération est mise en place avec le Centre hospitalier de Périgueux en cas de saturation, afin d'organiser le transfert de patients qui entrent dans nos filières de prise en charge, vers notre établissement.

✓ Accessibilité de l'établissement pour les soins

Quatre entrées distinctes sont effectives :

- **Accès principal (4 place Francheville)** : Consultations médicales, hospitalisations programmées, chimiothérapies, radiothérapie accélérateur bleu...
- **Cour intérieure** : Urgences et accès dialyse uniquement.
- **Accès Radiologie (scanner, IRM, radio..)** : une entrée spécifique au scanner (boulevard de Vésone) a été mise en place.
- **Accélérateur jaune et rouge** : réservée aux traitements de la radiothérapie accès par le bas de la cour intérieure

Dans le but de protéger aux mieux les patients et le personnel :

- Passage systématique via les interphones
- Signalement du motif de votre visite
- Port obligatoire d'une protection type masque (*Chirurgical, FFP2, tissu, écharpe...*)
- Prise de température et questionnaire médical aux entrées
- Respect des gestes barrière.

✓ Déprogrammation des interventions

✓ Consultations

En savoir plus : [Francheville vous informe...](#)

Saviez-vous que dans ce contexte de crise sanitaire liée au COVID19, un fumeur a 40% de risques de développer des symptômes graves ?

Et si vous profitiez du confinement pour arrêter la cigarette ?
Le service de tabacologie du Centre Hospitalier de Périgueux vous propose de vous accompagner dans cette démarche.

Vous serez suivi(e) par un tabacologue qui vous donnera les clés du sevrage.
Les consultations se feront par téléphone et elles sont entièrement prises en charge.

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30 -05 53 45 26 45- tabacologie@ch-perigueux.fr

Alors, vous commencez quand ?

[Regardez la vidéo de présentation et d'explication de la téléconsultation.](#)



**NE METTEZ PAS VOTRE
SANTÉ SUR PAUSE**

**Les maladies chroniques
et les urgences doivent
continuer d'être traitées.**

**Nous prenons toujours soin
de vous en toute sécurité.**





Plateforme territoire d'appui

La PTA24 assure la continuité de ses missions :

- Accueil, information, analyse des demandes, orientation vers les ressources adaptées
- Appui à la coordination des situations complexes
- Soutien aux pratiques et organisations professionnelles pour l'amélioration des parcours et de l'accès aux soins (diagnostics, intégration, animation territoriale)

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19, la PTA24 s'est plus particulièrement positionnée auprès des acteurs du domicile en proposant un appui spécifique pour :

- Informer, rappeler les mesures à adopter et réorienter suivant les protocoles établis
- Aider aux sorties d'hospitalisation dans un contexte où les établissements ont besoins de lits
- Assurer et coordonner le suivi des personnes fragiles à domicile
- Faire le lien si nécessaire entre les différents intervenants du domicile (Médecin, IDEL, SSIAD, SAAD...)

0 809 109 109

contact@pta24.fr



CONSEIL DE L'EUROPE

Fonds Européen pour la Jeunesse

Appel à candidatures pour des activités pilotes répondant aux besoins locaux liés à la crise COVID-19

Le Fonds Européen pour la Jeunesse (FEJ) lance un appel spécial aux organisations de jeunesse locales ou nationales qui recherchent un financement pour des activités répondant aux besoins locaux résultant de la crise COVID-19.

Chaque année, le Conseil mixte sur la jeunesse définit une série de thèmes prioritaires qui servent de référence pour des activités pilotes se déroulant au niveau local, abordant les problèmes qui affectent les jeunes dans des communautés spécifiques.

Le FEJ lance un appel exceptionnel pour des activités répondant aux critères des projets pilotes et visant à faire preuve de solidarité et de soutien aux personnes touchées par la crise du COVID-19, telles que :

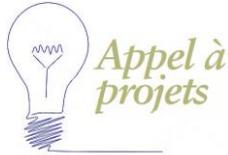
- Atteindre et soutenir les groupes de personnes particulièrement vulnérables, notamment les sans-abri, les réfugiés et les demandeurs d'asile, les personnes handicapées, les personnes vivant dans l'isolement ou dans des communautés éloignées ;
- Soutien aux services de santé, sociaux et pédagogiques ;
- Education et sensibilisation à l'importance des droits de l'homme dans les réponses à la crise COVID-19.

Prochaine date butoir le 10 mai

mais les demandes pourront être soumises tout au long de l'année 2020.
Des dates limites ultérieures seront définies pour juin, septembre et octobre.

**Tous les détails de cet appel à projet sont
à retrouver :**

[Fonds européen pour la jeunesse](#)



FONDS D'URGENCE COVID 19
PROTÉGEONS LES PLUS FRAGILES

Aides aux structures d'accueil des personnes âgées ou en précarité à but non lucratif

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a décidé de se mobiliser en mettant à la disposition de ces structures, avec le soutien de ses donateurs, une aide d'urgence d'un montant global de 1 million d'euros minimum.

La crise sanitaire du COVID-19 fait apparaître un manque cruel de moyens des établissements d'accueil de personnes âgées ou en précarité pour continuer à prendre en charge leurs résidents et leur garantir des bonnes conditions de vie.

- Critères d'éligibilité des demandes,
- Dépenses éligibles,
- Critères de sélection,
- Montant de l'aide, versement et justification,
- Modalité de candidature,

Tous les détails de cet appel à projet sont à retrouver :

FONDS D'URGENCE COVID 19

Pas de date limite tant que les fonds ne sont épuisés

Votre contact

Pôle projets

01 49 23 13 29

fondation-urgence-covid@petitsfreresdespauvres.fr